



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 22 FÉVRIER 2023, À 19H30,**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay Mme Lorie Gosselin Côté

Absence motivée :

Mme Francine Garneau

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières,
maire suppléante.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nadia Vallières, maire suppléante, déclare la séance
ouverte à 19h30.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation
dans les délais prévus.

2. ORDRE DU JOUR

37-02-2023

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) FRR volet 4 — Demande d'aide financière
- 5) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. FRR VOLET 4 — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

38-02-2023

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets est en cours dans le
cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération
intermunicipale – du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles à ce programme
doivent avoir pour objectif de contribuer à la vitalisation du
territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'indice de vitalisation de la municipalité
nous rend admissibles à présenter un projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée selon l'indice de vitalisation de la municipalité représente 80 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une demande doit être déposée avant le 28 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bonifier son offre en loisirs et ainsi favoriser la rétention et l'attraction de la population;

CONSIDÉRANT QUE le 20 % restant des dépenses admissibles sera pris à même le surplus accumulé affecté aux loisirs;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser, Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, à déposer un projet dans le cadre du volet 4 du Programme FRR. Ce projet consisterait en l'achat de bandes de patinoire, qui seront installées en permanence durant les quatre saisons ainsi qu'un gradin amovible pouvant être utilisés par les spectateurs sur les différents terrains de sports (soccer, hockey, volley ball...).

D'autoriser, Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, à signer tout document en lien avec la demande.

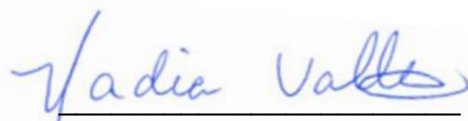
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

39-02-2023

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 19h40.

« Je Nadia Vallières, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Mairesse suppléante


Greffière-trésorière